Observatoire National des Risques Naturels

Fiche indicateur

« Emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP submersion marine »

Version	Date	Commentaires
1.0	17/12/12	Version initiale

Observatoire National des Risques Naturels

Emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP submersion marine

Définition

Cet indicateur représente la surface communale d'habitations de plain-pied dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par submersion marine en 2009. Il fait partie des 22 indicateurs retenus pour la réalisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) nationale et par district hydrographique en 2011.

L'EPRI a pour objectif, conformément à la directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007, d'évaluer les risques potentiels d'inondation extrêmes sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Pertinence et échelle d'utilisation

L'indicateur est calculé de façon homogène sur tout le territoire, il permet de répondre à la Directive inondation dans le cadre réglementaire des évaluations préliminaires des risques d'inondation. L'emprise des habitations sans étage est une information importante en situation de phénomènes rapides (submersion, rupture d'ouvrages de protection), car leurs habitants n'ont pas la possibilité d'accéder à un étage refuge. Ceux-ci sont donc plus vulnérables, car dans le cas de crues soudaines, l'évacuation de la population n'est pas toujours possible.
L'indicateur est pertinent à l'échelle de la commune.

Données mobilisées et méthode

Données : MEDDE/DGPR et CETE Méditerranée, EAIP 2011 - ©IGN, BD Topo®, 2009 - ©IGN, BD Carto®, 2008.

L'indicateur est calculé à partir de la base de données ©IGN BD Topo®, dont un tri des données de bâti est d'abord réalisé, pour ne sélectionner que les logements de hauteur inférieure ou égale à 4 mètres (hauteur ne prenant pas en compte la toiture) et de surface supérieure ou égale à 20 m^2. La couche de bâti obtenue est ensuite superposée à l'EAIP et aux limites communales. Les surfaces de bâti contenu dans l'EAIP sont sommées pour obtenir un résultat à la commune.

Limites et précautions

Données
L'indicateur est calculé sur une emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par submersion marine. Cette enveloppe regroupe les données des crues historiques, les crues centennales modélisées et des données issues de la géologie et de la topographie. Elle couvre 9 400 km^2 en France métropolitaine et 1 700 km^2 dans les DOM. Elle prend en compte les inondations par submersions marines et les inondations par rupture d'ouvrages de protection contre les submersions marines (l'efficacité de ces ouvrages n'est pas prise en compte). Le sur-aléa en cas de rupture d'ouvrage n'est pas considéré, de même que les tsunamis et l'érosion du trait de côte.
La méthode d'estimation utilise la base de données BD Topo® 2009 de l'IGN. Le tri des données de la BD Topo® n'assure pas que les bâtiments sélectionnés sont bien des logements. Les bâtiments de hauteur inférieure à 4 mètres (sans prendre en compte le toit) ont été pris en compte. Les bâtiments construits récemment peuvent ne pas figurer dans cette base de données.

Méthode
L'EAIP est maximaliste, en raison de la méthode employée pour son élaboration, mais elle constitue une donnée homogène et complète sur l'ensemble du territoire.

Usage
Cet indicateur a servi à définir la liste des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dans le cadre de l'application de la Directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007. Un TRI est un ensemble de communes qui concentre un nombre important d'enjeux exposés au risque d'inondation.

L'indicateur n'est pas adapté pour travailler sur l'aménagement d'un territoire d'une commune ou pour connaître la surface des habitations de plain-pied réellement exposée aux risques d'inondation les plus fréquents. Pour ces deux cas, il convient d'utiliser les aléas des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Résultats

- 27 km² de surfaces d'habitations de plain-pied (sans étage refuge) sont situées dans l'EAIP submersion marine en France métropolitaine.
- 1,9 km² de surfaces d'habitations de plain-pied (sans étage refuge) sont situées dans l'EAIP submersion marine dans les Départements d'Outre-mer.
- 3 communes ont plus de 0,4 km² de surfaces d'habitations de plain-pied dans l'EAIP submersion marine : La Tranche-sur-mer, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez.
- 3 régions disposent de plus de 3 km² de surfaces d'habitations de plain-pied dans l'EAIP submersion marine : Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine.

Exemple d'utilisation

L'indicateur peut permettre de comparer des territoires entre eux vis-à-vis du risque d'inondations extrêmes, pour dégager des priorités d'actions de prévention.

Liens avec d'autres analyses

- Autres indicateurs EPRI : population communale dans l'EAIP cours d'eau, population communale dans l'EAIP submersion marine, emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP cours d'eau, emprise totale des bâtiments dans l'EAIP cours d'eau, emprise totale des bâtiments dans l'EAIP submersion marine.

- EPRI nationale : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI_DEF_26-12-11_light.pdf
- EPRI des districts hydrographiques : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI_DEF_26-12-11_light.pdf
- Première évaluation nationale des risques d'inondation, principaux résultats, EPRI 2011 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI-Principaux-resultats_120712.pdf

Contact

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/contact

Date de rédaction de la fiche indicateur

Décembre 2012

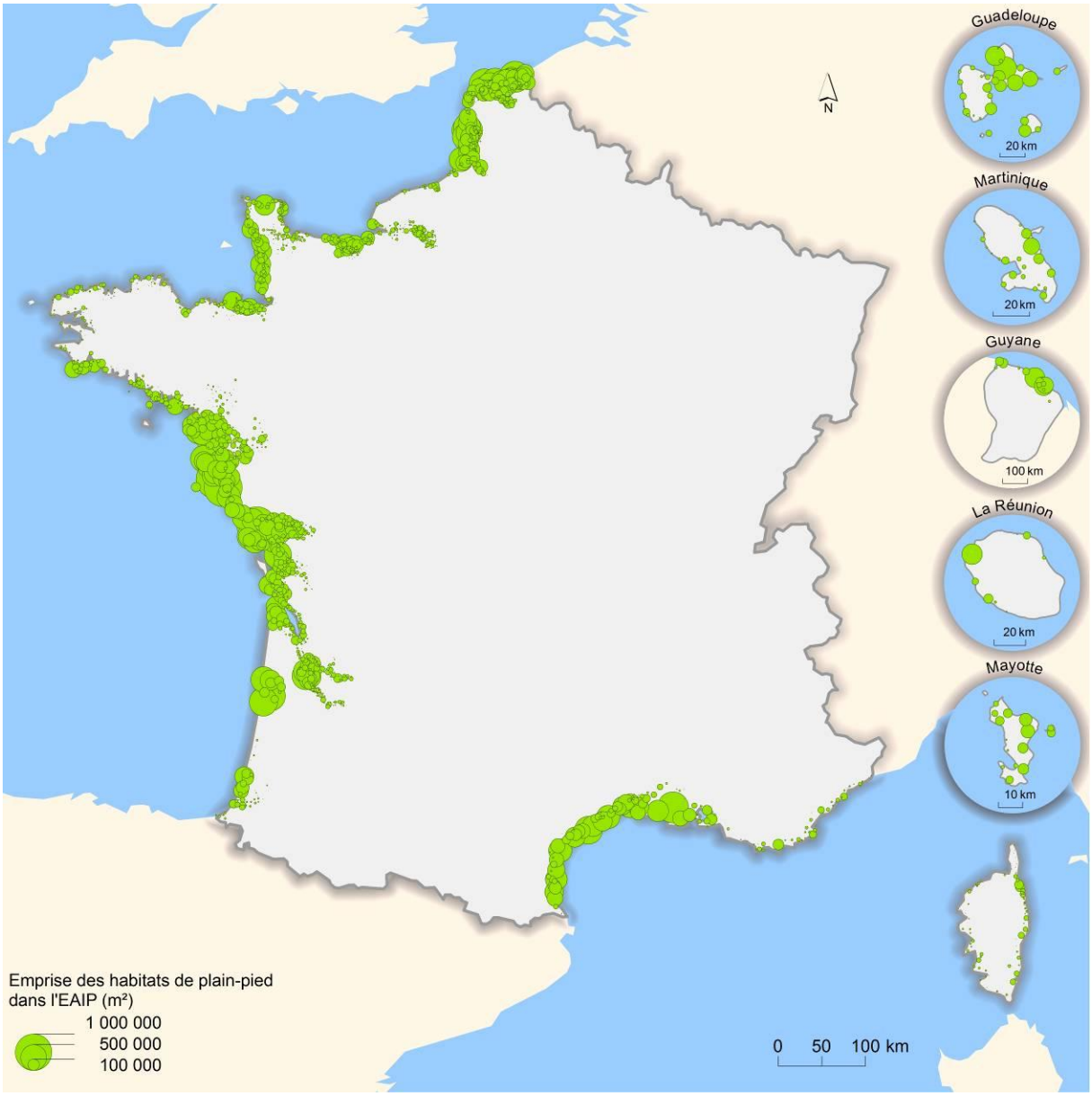

Sources : DGPR, CETE Méditerranée, SOeS, 2011. Traitements, SOeS.